

L'autonomie, gage de succès

Les universités européennes disposent de trop peu d'autonomie et leurs structures de direction sont beaucoup trop réglementées. Cet état de fait débouche sur un manque de compétitivité et conduit les entreprises à investir hors des frontières de l'UE. Tel est le constat qu'ont fait les ministres européens de l'économie au début de l'année. Malheureusement, ce constat vaut également pour la Suisse.

L'éducation et la recherche représentent un marché, un marché qui requiert d'être compétitif. Mais qu'est-ce que cela implique? Il faut d'abord s'attaquer aux conditions-cadres légales des universités. Les hautes écoles ont besoin d'être plus autonomes par rapport aux autorités politiques et d'avoir davantage de liberté de choix.

D'autre part, il appartient aux hautes écoles de garantir la liberté de la recherche, de maintenir un pilotage continu et de contribuer à ce que les résultats de recherche trouvent leur application dans les domaines économiques et industriels. Mais autonomie signifie aussi que les hautes écoles doivent décider ce qu'elles veulent et peuvent offrir pour répondre aux objectifs que leur fixe l'Etat et aux souhaits des entreprises. Les hautes écoles doivent faire un choix et renoncer d'un côté pour être plus fortes de l'autre.

Elles ont pour mission non seulement d'enseigner la compétitivité mais aussi l'obligation de la pratiquer avec succès. C'est seulement dans ces conditions qu'elles pourront vraiment contribuer à la réussite de la Suisse.

*Theophil Pfister, conseiller national
Bureau du team politique FUTURE*

Formation - Recherche - Innovation

Faut-il vraiment un seul département fédéral?

Un seul département pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI)? Les parlementaires, les cantons, les milieux académiques et économiques le demandent. Mais est-ce une bonne solution? Une étude mandatée par le Centre suisse de la science et de la technologie (CSST) analyse pour la première fois les différents éléments du puzzle en évaluant les options et les contraintes. De quoi permettre aux politiques de mieux comprendre les impacts et le prix d'une meilleure cohérence dans la gestion et le pilotage du domaine FRI.

Actuellement, les compétences fédérales dans le domaine FRI sont partagées entre les Départements fédéraux de l'intérieur (DFI) et de l'économie (DFE). Or, le projet de future loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) prévoit que «le conseiller fédéral compétent» présidera l'organe suisse de pilotage du paysage des hautes écoles. Viendra-t-il du DFI? Du DFE? D'un nouveau département unique?

Une réflexion à plusieurs niveaux

Pour répondre à ces questions, le CSST a chargé l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS) de l'Université de Lausanne de réaliser une étude sur le sujet. Les chercheurs lausannois Dietmar Braun et Jean-Philippe Leresche définissent d'abord le cadre général de ce qu'ils appellent «l'espace du savoir». Cet espace comprend:

1. la formation post-obligatoire (lycées/gymnases/collèges, universités et EPF);
2. la formation professionnelle (formation professionnelle et hautes écoles spécialisées);
3. la recherche (hautes écoles et instituts spécialisés);
4. l'innovation (publique et privée).

Entre ces quatre secteurs, les relations actuelles sont multiples et les cultures différentes. Mais c'est le résultat du fédé-

ralisme coopératif qui entend accorder la priorité à la préservation des intérêts de tous les partenaires.

Les auteurs de l'étude abordent également le sujet sous un autre angle: quels sont les objectifs d'un éventuel regroupement des compétences fédérales? Selon eux, il s'agirait de:

- renforcer globalement le domaine FRI;
- favoriser une stratégie d'ensemble pour les quatre secteurs de l'espace du savoir;
- ne pas compromettre les spécificités de ces quatre secteurs;
- améliorer la coordination administrative en maintenant l'autonomie des institutions académiques.

Le mélange des résultats issus des deux niveaux de réflexion met en évidence la complexité de la question de fond – une complexité qui cadre mal avec le souhait de simplification propre à la politique. Toutefois, l'approche est éclairante; même si elle est difficilement adaptable telle quelle, elle sera très utile lors de la préparation des délibérations parlementaires sur la LAHE.

Changement ou statu quo?

En prenant en considération tous ces éléments et en s'appuyant sur les exemples d'autres pays, la conclusion intermédiaire est claire: «Il convient préalablement de déterminer les raisons, les buts politiques et les stratégies que l'on entend poursuivre avant de mettre en œuvre une telle réorganisation.»

Il s'agit aussi de tenir compte d'effets secondaires difficilement prévisibles, comme les nouvelles orientations politiques des secteurs du paysage FRI, les nouveaux rapports de forces entre les vingt-sept partenaires financiers (cantons et Confédération), entre les hautes écoles universitaires et spécialisées, entre les organes de politique de la science ainsi

que les unités administratives (notamment le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, SER et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT). Sans oublier le fait que la création éventuelle d'un nouveau département aura des conséquences sur la répartition des tâches de l'ensemble du gouvernement; avec un seul représentant, le domaine FRI «risque de se retrouver en position de faiblesse» au sein du Conseil fédéral lorsqu'il s'agira de lutter pour l'obtention de financements. On remarquera enfin que cette étude n'aborde pas la question du financement, sujet tout de même important, si l'on veut bien penser qu'un transfert de l'OFFT au DFI ferait de ce département le titulaire de près de 40% du budget annuel de la Confédération.

Il reviendra donc à la politique stricto sensu de se déterminer sur les multiples approches académiques de la politique de la science.

L'étude «Regroupement des compétences fédérales en matière de formation, recherche et innovation dans un seul département» de l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS) est disponible sur www.unil.ch/osps.

Dernière minute: on recommence à zéro!

Le Conseil fédéral vient de décider de ne pas créer un département unique pour le domaine FRI. L'étude présentée sera donc très utile pour relancer la discussion politique souhaitée par de nombreux parlementaires.

news

Education

26,5 milliards en 2005

En 2005, les pouvoirs publics ont investi plus de 26 milliards de francs dans l'éducation. Sur cette somme, sept milliards sont allés au degré tertiaire.

En 2005, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé au total 26,5 milliards de francs pour l'éducation et la formation. Près de la moitié de cette somme a été consacrée à l'enseignement obligatoire; 26% ont été attribués au degré tertiaire et 20% au degré secondaire II (voir graphique). C'est ce qu'il ressort de la publication que l'Office fédéral de la statistique (OFS) a fait paraître en mars 2008 et qui s'intitule «Dépenses publiques d'éducation 2005». Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 119'000 francs par élève pour la durée totale de la scolarité obligatoire et à 62'600 francs pour l'enseignement dans une école préparant à la maturité gymnasiale. Il n'existe pas de chiffres aussi précis pour les dépenses par étudiant, étant donné que les différentes hautes écoles et filières d'enseignement sont difficilement comparables. En outre, on ne connaît pas les coûts complets des universités.

Recherche sur l'être humain

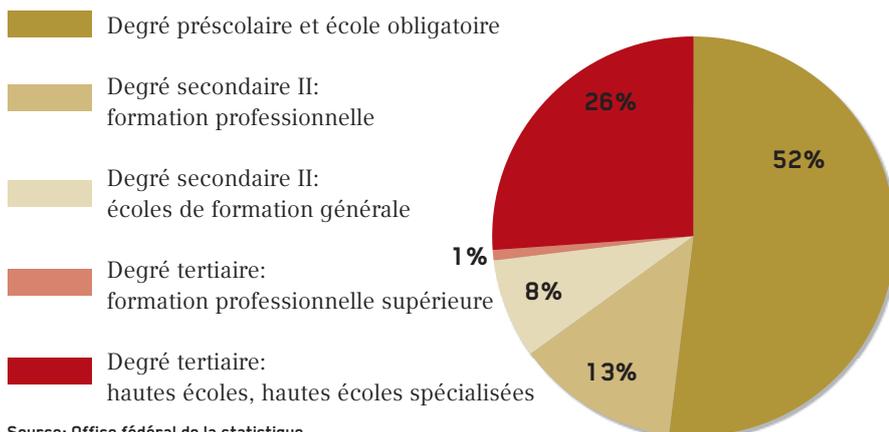
Premier succès pour l'article constitutionnel

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a approuvé le projet du Conseil fédéral relatif à la recherche sur l'être humain dans une version légèrement remaniée. Le dossier sera examiné par le Conseil national durant la session d'été 2008.

L'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain a franchi un premier obstacle: le 10 avril 2008, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a approuvé le projet du Conseil fédéral dans une version légèrement remaniée. Celle-ci mentionne explicitement la possibilité de réaliser un projet de recherche si le consentement éclairé a été donné par un représentant désigné par la loi. La Commission a en outre rejeté deux propositions: l'une visant à réduire l'article constitutionnel à une simple norme de compétence; l'autre visant à interdire la recherche sur les personnes incapables de discernement tout en laissant à la loi le soin de prévoir des exceptions. En dernier lieu, la CSEC-N a estimé qu'il serait inopportun de limiter explicitement la portée de l'article constitutionnel à la recherche biomédicale.

Le dossier sera examiné par le Conseil national durant la session d'été 2008.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2005



Révision partielle de la loi sur la recherche

La répartition des tâches de la CTI suscite la critique

La consultation portant sur la révision partielle de la loi sur la recherche (LR) est désormais terminée. Le point central de cette révision, à savoir doter la pro-

motion de l'innovation par la Confédération d'une réglementation moderne et globale, a été accueilli favorablement par la plupart des acteurs. Par contre, presque tous ont rejeté la réorganisation de l'Agence pour la promotion de l'innovation (CTI) prévue par le projet de loi, qui ferait de la CTI une commission décisionnelle et scinderait son champ d'activité.

Selon de nombreux avis (en particulier ceux des deux Conférences des recteurs CRUS et KFH, du Conseil des EPF, des Académies suisses des sciences, du Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST), de l'Association faîtière des diplômés des hautes écoles spécialisées (HES Suisse), du PRD et d'économiesuisse), la CTI doit devenir une fondation indépendante dotée d'un mandat de prestations, à l'image du Fonds national suisse (FNS). Des critiques s'élèvent également pour dire que le projet de loi n'est pas suffisamment harmonisé avec la future loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Les réactions foncièrement positives au projet de loi proviennent avant tout du PDC et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). **L'ensemble des réponses à la consultation est disponible sur le site www.bbt.admin.ch/kti/aktuell/00667.**

Initiative parlementaire

Garder les diplômés étrangers en Suisse

En mars 2008, le conseiller national Jacques Neiryck a déposé une initiative parlementaire demandant la modification de la loi sur les étrangers (LEtr). Il s'agit de permettre aux diplômés étrangers des hautes écoles suisses qui ne sont pas issus d'un des 27 pays européens (UE et AELE) de travailler en Suisse, soit comme employés soit comme indépendants (créations de start-ups et de spin-offs).

SMS

Antonio Loprieno sera le nouveau président de la CRUS

Le 8 mai 2008, à l'occasion de sa séance plénière, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) a choisi pour nouveau président Antonio Loprieno, recteur de l'Université de Bâle. L'actuel président de la CRUS et recteur de l'Université de Zurich, Hans Weder, quittera ses fonctions à la fin du mois de juillet 2008 et remettra sa charge présidentielle à l'égyptologue bâlois.

Une Suisse très compétitive

Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) a publié une analyse bibliométrique de la compétitivité de la place scientifique suisse sur le plan international. Un des éléments de cette analyse porte sur le nombre de publications dans des revues scientifiques et le nombre de fois que ces publications sont citées par d'autres chercheurs. Résultats: la Suisse est en tête du classement.

eHealth: les Académies publient une brochure d'information

Le Centre d'évaluation des choix technologiques (TA-Swiss), affilié depuis le début de l'année aux Académies suisses des sciences, a publié au début du mois de mai 2008 la brochure d'information «Nos données de santé en réseau: publipocus eHealth et le dossier électronique du patient». De plus, les Académies ont créé un groupe de travail interdisciplinaire sur le sujet.

Pour consulter la brochure: www.ta-swiss.ch/a/info_eHealth/web_bbl_gesundheit_f.pdf

Université de Neuchâtel: un rectorat majoritairement féminin

Le 24 avril 2008, le Conseil de l'Université de Neuchâtel a validé la composition du futur rectorat choisi par la rectrice Martine Rahier. Ainsi, celle-ci sera épaulée par deux vice-rectrices et un vice-recteur. C'est donc la première fois en Suisse qu'un rectorat compte une majorité de femmes.

Pour un système de formation et de recherche hautement performant

Economiesuisse vient de publier ses lignes directrices pour la formation et la recherche pour les années 2008 à 2011, dans lesquelles elle fixe trois priorités: accroître la concurrence entre les hautes écoles; limiter au strict minimum la coordination entre elles; adopter un système de formation plus axé sur les performances en introduisant, au niveau du master, des taxes d'études en fonction des résultats et qui récompenseraient ainsi les étudiants les plus méritants.

Plus d'informations sur le sujet dans la revue de presse de FUTURE: www.netzwerk-future.ch/index.php?p=presse (n'hésitez pas à demander un mot de passe).

La recherche au secours de l'avenir énergétique du pays

En mars 2008, le Conseil fédéral a proposé diverses mesures pour réviser la loi sur le CO₂ en prévision de l'après-2012. La Suisse adopte des buts comparables à ceux de l'UE, notamment la réduction d'au moins 20% des gaz à effet de serre d'ici 2020. Le gouvernement veut également réaliser des investissements plus conséquents dans le domaine de la formation et de la recherche, afin de développer les potentialités des énergies renouvelables et d'accroître l'efficacité énergétique.

Impressum

Réseau FUTURE
Bim Zytglogge 1
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2008

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.